

RAPPORT N°162 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 19 JANVIER 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 12 au 19 janvier 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l’homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées dans différentes localités. Parmi les victimes, deux jeunes hommes dont les corps sans vies ont été découverts à Kinama (Bujumbura) et à Bukemba (Rutana). La troisième victime est un cadre de l’aéroport international de Bujumbura.

Le rapport évoque également un (1) cas d’arrestation arbitraire. La victime a été torturée par des agents de la police venue l’arrêter.

Le dernier point développé concerne les « collectes » forcées opérées auprès des enseignants pour les échéances électorales projetées l’an 2020. Ces collectes s’opèrent sans contrôle de l’administration et parfois à coups de fortes menaces des autorités provinciales en charge de l’enseignement.

1. Atteintes au droit à la vie et à l’intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné un jeune homme dont le corps a été découvert sur la colline Bugiga, commune Bukemba, province Rutana (sud-est du pays) le 14 janvier 2019. Des témoins rapportent que le corps se trouvait dans un champ de riz, avec des traces aux bras, signes qu’elle a été torturé avant sa mort.

Sos-Torture/Burundi note que la police ainsi que l’administration n’ont pas identifié la victime à ce jour. Il s’agirait d’une exécution commise ailleurs, le corps ayant été déplacé par la suite sur cette colline dont les habitants ignorent également l’identité de la personne tuée.



La victime dont le corps a été découvert dans une rizière

- Des individus non identifiés ont assassiné Arsène Ndabihawenimana dont le corps a été découvert dans un caniveau du quartier Socartie, zone Kinama, commune Ntakangwa (nord de la ville de Bujumbura) le 15 janvier 2019. La victime était Directeur du Département électricité de l'aéroport international de Bujumbura. Des témoins rapportent que M. Ndabihawenimana a été étranglé.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour.



Arsène Ndabihawenimana dont le corps a été découvert dans un caniveau

- Des individus non identifiés ont assassiné un jeune homme dont le corps a été découvert dans la commune et province Kayanza (nord-ouest du pays) le 17 janvier 2019. Des témoins rapportent que la victime a été ligotée puis égorgée.

Sos-Torture/Burundi note que le jeune homme n'a pas été identifié par les habitants de la localité, ni par les agents de la police de Kayanza. Il s'agirait là aussi d'une exécution commise ailleurs, les bourreaux s'étant débarrassés du corps à cet endroit pour qu'il ne soit pas identifié. Sos-Torture/Burundi note en outre que comme d'habitude, l'administration locale a ordonné l'enterrement immédiat de la victime, sans permettre des enquêtes poussées.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté et torturé Adrien Sibomana sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 12 janvier 2019. Des témoins rapportent que les agents de police l'accusaient d'un vol survenu trois jours auparavant.

Sos-Torture/Burundi noté la violence des coups et blessures infligés à la victime, ce qui a détérioré son état de santé. Des proches rapportent que M. Sibomana est un membre de la coalition de l'opposition Amizero y'Abarundi et qu'il avait refusé d'adhérer au parti au pouvoir CNDD-FDD. Il s'agit d'une arrestation arbitraire, politiquement motivée puisqu'aucune preuve de vol n'a été apportée au concerné ou à sa famille. Des proches s'inquiètent en outre de ne pas avoir accès au détenu pour lui apporter de la nourriture. Sos-Torture/Burundi note que les tortionnaires n'ont pas été arrêtés ni interrogés sur ces actes de violation grave des droits humains.

3. Les enseignants de plus en plus menacés pour « contribuer »

Sos-Torture/Burundi a reçu plusieurs témoignages d'enseignants de la province Rumonge (sud-ouest du pays) forcés à coups de menaces de contribuer pour les élections de 2020 à hauteur de 2000 francs chacun. Ce montant s'ajoute à une autre « contribution » de 5000 francs perçue à la source sur les salaires de tous les enseignants au Burundi par le gouvernement pour ces mêmes élections.



Sos-Torture/Burundi note une double-imposition qui n'a aucune base légale et qui est contrôlée directement par les responsables provinciaux de l'enseignement. Des enseignants rapportent que les mêmes responsables de l'enseignement menacent d'acheminer les noms des enseignants qui ne leur versent pas cette somme au ministère de tutelle.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre la Mairie de Bujumbura.

SOS